

# **COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2014**

### **PRESENTS**

B. LACOMBRE, M. BAILLON, A. BELORGEY, I. CHARRY, D. CLAVEL, O. FELTIN, P. FERREIRA, J-F. GARNIER, Y. GROSERRIN, C. LAMBERT, M. MONGET, N. LAVIER, D. LEBLANC, V. MIGUEL, L. POMMIER, J -Y. RAQUIN, M. VEAULIN, S. BIGUEUR

Absents excusés : S. CHAPUIS (pouvoir à P. FERREIRA)

### **OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 6 OCTOBRE 2014**

Néant.

## **FINANCES ET GESTION**

### **Personnel**

La prime de fin d'année au personnel sera calculée selon des montants et modalités inchangées par rapport aux années précédentes.

Le conseil délibère à l'unanimité en faveur de l'adoption du taux de 100 % pour les promotions, ce qui signifie que les agents réussissant un concours peuvent être promus ensemble la même année.

### **Budget - finances**

Le conseil valide à l'unanimité le transfert de 27.000 € du budget d'assainissement au budget principal pour couvrir la rémunération de l'agent en charge de l'entretien courant du réseau d'assainissement des eaux usées (lagunes et ouvrages enterrés) et eaux pluviales (fossés).

Une réclamation a été reçue en mairie, signée par 8 des 9 propriétaires de gîte rural ou de chambres d'hôte, au sujet de la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la taxe de séjour. Tout en rectifiant une affirmation erronée des signataires qui se disent pénalisés par rapport aux communes proches qui n'appliqueraient pas de taxe de séjour (en réalité, 7 communes limitrophes sur 8 l'appliquent déjà et la huitième devrait en faire de même au 1<sup>er</sup> janvier 2015), le conseil maintient à l'unanimité la décision prise. Le maire répondra au courrier reçu en donnant des précisions sur les modalités pratiques de mise en place de la taxe. La recette sera affectée à la valorisation du patrimoine communal.

Le conseil décide à l'unanimité d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement au taux de 3 % les surfaces annexes de moins de 20 m<sup>2</sup> de création différée et non affectées à l'habitation. En bénéficieront ainsi les abris de jardins alors que les habitations légères de loisirs seront exclues de l'exonération.

M. le Préfet a nommé les 6 titulaires et les 6 suppléants de la commission des impôts locaux.

### **Recensement**

La population sera recensée en 2015 par trois agents recenseurs : Marine FELTIN, Michèle MENTH et Philippe THEPENIER, coordonnés par Maurice BAILLON. Pour la première fois, l'opération, qui se déroulera du 15 janvier au 14 février, permettra aux ménages une transmission directe par Internet des informations les concernant. L'Etat versera à la commune une dotation de 3.467 € qui sera affectée à la rémunération des agents recenseurs.

### **Réunions du conseil en 2015**

Selon le calendrier diffusé en séance, elles auront lieu les lundis 5 janvier, 2 février, 9 mars, 30 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 6 juillet, 31 août, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre.

## **URBANISME ET TRAVAUX**

### **P.L.U.**

La future zone d'activités des Plantes en entrée nord de la commune est étudiée désormais à l'intérieur d'un tènement foncier homogène de 4,5 hectares, limité à l'ouest par le chemin agricole existant. A la suite de la réunion du 29 octobre, l'OPAC remettra une proposition de maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrise d'œuvre pour la construction de la ZA. Une étude de faisabilité préalable permettra de situer l'ensemble des coûts et ipso facto de cerner le prix de vente au m<sup>2</sup>.

La réunion du 4 novembre pour la voirie et les réseaux fera l'objet d'un compte-rendu distinct.

Prochaine réunion avec les personnes publiques associées le 17 décembre, précédée d'une réunion préparatoire interne le 13 novembre, à 10h00 en mairie dans les deux cas.

Le P.A.D.D. sera débattu lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

## **COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES**

### **Rythmes scolaires**

La dotation spéciale de l'Etat est étendue à l'année scolaire 2015 - 2016 à la condition expresse d'avoir un PEdT en place, ce qui est le cas pour la commune.

Au titre des nouvelles activités pédagogiques, une subvention spéciale de 660 € sera attribuée par la commune au C.S.L.G. pour l'animation de l'atelier de sport et une dotation communale de 500 € couvrira les frais extérieurs de l'atelier de sciences expérimentales.

### **Fêtes et cérémonies**

Le programme des cérémonies du 11 novembre, d'une intensité exceptionnelle à l'occasion du centenaire du début de la Grande Guerre, a été diffusé dans tous les foyers.

La fête communale des 15 et 16 août 2015 (Saint-Roch) devrait bénéficier de la participation d'une délégation de 70 personnes du groupe folklorique belge de Thuin.

### **Maison de santé**

Pour une inscription de l'opération au programme de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), le programme financier devra être remis en sous-préfecture avec le dossier de demande pour le 15 février 2015 au plus tard. L'enveloppe maximale prise en compte dans le calcul de la subvention est de 500.000 € H.T.

## **FORET ET ENVIRONNEMENT**

### **Forêt communale**

Le piquetage des cloisonnements et des lots d'affouage sera réalisé les 19 et 21 novembre après-midi. Le tirage au sort des lots aura lieu le 28 novembre de 17h00 à 20h00 en mairie. Parallèlement seront mises en vente 52 têtes de chênes, au prix habituel de 6 € par stère façonné.

Le chemin de la Mailleroye aux Queurles est désormais équipé de 3 barrières destinées à en réguler l'accès.